

FORMULAIRE DE CANDIDATURE



FORMULAIRE DE CANDIDATURE

TROPHEES PRO BONO 2021

Les dossiers de candidatures sont adressés par mail à l'adresse barreausolidarite@avocatparis.org **avant le 30 juin 2021**. Le candidat indiquera en objet du mail « *Candidature Trophées pro bono 2021* » - suivi de son nom ou du nom de son cabinet ou de son collectif d'avocats.

Un dossier de candidature est composé :

- Du présent formulaire dûment complété ;
- D'une photo du ou des candidats ou d'une illustration du projet ou de l'association (logo, photo, etc) ;
- De toute pièce utile à la présentation de l'action ou des actions présentées.

1) **Nom de l'élève-avocat, de l'avocat, du cabinet ou du collectif d'avocats qui candidate :**

- **Me Ambre Benitez**
- **Me Pauline Blanc**
- **Me Catherine Delanoë Daoud**
- **Me Marion Ogier**
- **Me Pierre Rosin**
- **Me Charlotte Singh**

2) **Intitulé de l'initiative ou des initiatives ou de l'association ou des associations au titre de laquelle ou desquelles vous présentez votre candidature :**

AADJAM - Association d'Accès aux Droits des Jeunes et d'Accompagnement vers la Majorité

FORMULAIRE DE CANDIDATURE



3) **Choisissez une catégorie de Trophées selon votre profil¹ :**

- Prix Henri Leclerc (ouvert uniquement aux élèves-avocats ou aux avocats de moins de 5 ans d'exercice)
- Prix Solo (avocat individuel)
- Prix en Equipe (collectif d'avocats)

4) **Indiquez si vous souhaitez candidater au Prix pro bono Paris-Québec :**

- Oui
- Non

A. Description de l'action ou de l'association soutenue bénévolement par le candidat :

L'AADJAM propose aux jeunes en cours de placement ou après leur placement à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) :

- Un accueil inconditionnel pour un accompagnement administratif et juridique individuel dans les demandes d'accès ou de maintien des droits sociaux (contrat jeune majeur, logement, hébergement, aides financières, domiciliation, aide juridictionnelle, emploi, formation, scolarisation) en privilégiant les dispositifs de droit commun ;
- Des rencontres avec un travailleur social, un psychologue, un juriste et/ou un avocat et un accompagnement dans l'ensemble de leurs démarches et recours ;
- Des ateliers (« les mercredis du droit ») pour échanger autour de problématiques identifiées par les jeunes, afin de les rendre « sujets de droit » ;
- Des formations et des outils pédagogiques spécifiques.

¹ 5 initiatives seront récompensées cette année lors de la cérémonie de remise des Trophées le lundi 11 octobre 2021, par :

1. Le Prix Junior « Henri Leclerc » dédié à un projet porté par élève-avocat ou un avocat de moins de 5 ans d'exercice désigné par un vote électronique ouvert à tous les avocats du barreau et aux élèves-avocats de l'efb
2. Le Prix « solo » récompensant une initiative portée par un avocat individuel
3. Le Prix en « Équipe » récompensant une initiative portée par un cabinet ou un collectif d'avocats
4. Le « Prix des Avocats » récompensant une candidature, toutes catégories confondues, sur la base d'un vote électronique ouvert à tous les avocats du Barreau de Paris.
5. Le prix pro Bono Paris-Québec récompensera des projets à vocation solidaire en harmonie avec les valeurs et principes de la Francophonie.

B. Description du public-cible de l'action ou de l'association et si possible des impacts mesurables de l'action en faveur de ce public :

L'AADJAM accueille des jeunes âgés de 17 à 21 ans confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ou sortis des dispositifs de l'ASE d'Ile-de-France, qui cumulent souvent plusieurs facteurs de fragilité. Les jeunes accueillis, mineurs ou majeurs, sont tous en situation d'isolement, ont souvent vécu des maltraitements familiaux, institutionnels ou extérieurs et sont en situation de migration. Leurs vulnérabilités sont multiples : souffrances psychologiques, mauvaise maîtrise de la langue ou de certains savoirs élémentaires, méconnaissance de leurs droits, situation de dépendance vis-à-vis des institutions, grande précarité économique et sociale.

Nombre de jeunes suivis depuis 2019 : 110 demandes d'informations, dont 65 jeunes ont pu bénéficier d'un accompagnement individualisé rapproché.

C. Description de l'engagement du candidat au sein de ces actions ou de l'association :

Les avocats interviennent avec et auprès des jeunes suivis par l'AADJAM pour :

- animer des ateliers sur un thème choisi par les jeunes (exemples : protection de l'enfance, titres de séjour, droit au logement, asile),
- leur donner des conseils juridiques, exercer tous recours gracieux et contentieux,
- engager des dialogues « pré-contentieux » avec l'aide sociale à l'enfance sur divers sujets comme les contrats jeunes majeurs et les droits des jeunes au logement, à la scolarité et à la formation,
- assurer leur défense devant les juridictions civiles, pénales ou administratives.

A titre d'exemples, nous avons introduit des recours gracieux et contentieux, en référé et au fond :

- Contre des refus de conclure un contrat jeune majeur (« CJM »), des refus de renouvellement de CJM ou des ruptures de CJM ;
- Contre des refus de scolarisation de mineurs placés à l'ASE ;
- Contre des arrêtés de refus de titre de séjour ;
- Contre des obligations de quitter le territoire français ;
- Contre la décision de départements de mettre fin, pendant et après la période d'état d'urgence sanitaire, aux accompagnements de jeunes majeurs pris en charge par l'aide sociale à l'enfance ;
- Pour obtenir des rendez-vous en Préfecture pour une demande de titre de séjour ;
- Pour engager la responsabilité d'un conseil départemental à raison des carences fautes de l'aide sociale à l'enfance dans l'accompagnement socio-éducatif d'un mineur.

FORMULAIRE DE CANDIDATURE



- D. Pour le prix Pro Bono Paris-Québec uniquement, soulignez le caractère innovant de votre initiative et en quoi celle-ci vous paraît-elle pouvoir être pertinente à dupliquer dans d'autres lieux :